

le 04/03/2025
de Navire,



Rapport d'Orientation Budgétaire 2025



REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202705-2025 03 04-CH2025 02260

INTRODUCTION :

□ REFERENCE REGLEMENTAIRE

Article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

La loi NOTRE 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation des territoires

□ DEFINITION

Le débat d'orientation budgétaire constitue la phase préalable au vote du budget primitif, il constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale.

À cette occasion sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière. Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de sa communication financière.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

□ OBJECTIFS

- Exposer les contraintes externes influençant la situation financière de la collectivité,
- Proposer les orientations de la collectivité en termes de nouveaux services rendus, d'investissement, de fiscalité et d'endettement.



99_DE-062-216202705-20250304-CH20250228D

LE CONTEXTE :

Le 5 décembre 2024 : démission du gouvernement suite à la motion de censure du gouvernement sur le projet de la de finances et suspension des débats au Parlement sur les textes financiers.

Le 20 décembre 2024 : promulgation de la loi spéciale qui autorise les prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales.

Le 30 décembre 2024 : promulgation du décret portant répartition des crédits relatifs aux services votés pour assurer la continuité des services publics.

Le 15 janvier 2025 : reprise de l'examen du Projet de Loi de Finances (PLF) au Sénat avec un vote prévu le 23 janvier.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202705-20250304-CH20250228D

LES CHANGEMENTS AFFECTANT LES COLLECTIVITES POUR 2025 :

MAITRISE DE LA DEPENSE PUBLIQUE

La Loi de finances n'a pas encore été voté, mais les différents gouvernements penchent pour un effort de l'ensemble des collectivités locales.

Le contexte économique est marqué :

- par une inflation maîtrisée actuellement mais qui reste sous surveillance avec des coûts d'énergie en baisse,
- la crainte de plans économiques et de licenciements dans les entreprises,
- l'augmentation de droits de douane des Etats-Unis sur l'Europe,

Le Gouvernement s'assigne comme principaux objectifs :

- D'adopter un budget ;
- Lutter contre l'inflation et la protection du pouvoir d'achat des Français ;
- La baisse du déficit public ;

TAUX D'INTERET : TENDANCE A LA BAISSSE DES TAUX

L'épisode inflationniste observé à partir de 2022 a amené la Banque Centrale Européenne (BCE) à fortement remonter ses taux directeurs afin de maîtriser la hausse des prix en zone euro. L'inflation a toutefois nettement diminué en zone euro depuis 2023, revenant progressivement vers la cible de 2 % et la BCE anticipe une inflation à 2,1 % en moyenne en 2025.

Cette maîtrise de l'inflation a permis à la BCE d'entamer son cycle de baisse des taux directeurs depuis juin 2024. Fin 2024, la BCE a ainsi réalisé 4 baisses de taux, ramenant le taux de dépôt de 4,00 % à 3,00 %. Ce mouvement devrait se poursuivre en 2025, les marchés anticipant 4 à 5 baisses supplémentaires. Cela amènerait le taux de dépôt vers 2,00 %, voir légèrement moins en cas de ralentissement plus marqué de la croissance.

LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2025 (PLF)

Dotations de l'État aux collectivités :

La Loi de Finances 2025, finalement adoptée par l'Assemblée Nationale le 5 février 2025 et le Sénat le 6 février 2025, met à contribution les finances des collectivités locales à travers.

- Les fractions de TVA 2025 figées à leur montant de 2024,
- La hausse de 12 points sur 4 ans des cotisations retraite CNRACL,
- Les ponctions supplémentaires sur la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et le Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle,
- La création d'une contribution à un fonds de lissage des ressources fiscales (avec reversement aux contributeurs de 90% par 1/3 sur 3 ans et 10 % restant affectés aux fonds de péréquation).

A noter que la baisse du taux de FCTVA (de 16,404 % à 14,85 %) et la suppression du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement, initialement prévus dans le Projet de Loi de Finances, ne sont finalement pas adoptées.

Par ailleurs, le Fonds Vert est réduit de 2,5 Mds à 1,15 Mds tandis que la Dotation de Soutien à l'Investissement Local est réduite de 150 M€ pour permettre de financer la hausse de la Dotation Globale de Fonctionnement du bloc communal. La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux est quant à elle préservée.

S'agissant des dispositifs de péréquation, la péréquation verticale bénéficie d'une revalorisation partielle, avec une enveloppe additionnelle de 290 millions d'euros allouée à la Dotation de solidarité rurale (DSR) (+150 M€) et à la Dotation de solidarité urbaine (DSU) (+140 M€).

L'enveloppe nationale du FPIC est maintenue à 1 milliard d'€.

A la suite notamment de la suppression de la Taxe d'habitation sur les résidences principales et de la réduction des bases industrielles, la mise en œuvre progressive de la réforme des indicateurs financiers (potentiel fiscal ou financier et effort fiscal) jusque 2028.

Enfin, les Départements pourront relever leur taux de droit de mutation à 5 % durant 3 ans (contre 4,5 %) tandis que les Régions pourront voter un taux de versement mobilité de 0,15 % maximum qui s'applique à la masse salariale des entreprises de 11 salariés et plus.

Selon le Gouvernement, le taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) sera de 1,1% en 2025, comme en 2024, contre 1,0% en 2023 et 2,5% en 2022.

Le déficit public pour 2025 selon le PLF serait de -5,2% du PIB, à la baisse en comparaison de celui de 2024 à -6,1% du PIB selon la loi de finances de fin de gestion 2024 du 6 décembre 2024.

Disposition concernant les mesures contre l'inflation :

Nous n'avons pas encore d'indication officielle sur le maintien de l'amortisseur électricité pour les collectivités non concernées par les tarifs réglementé.

Mais à priori, l'amortisseur électricité n'est pas reconduit en 2025.



SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE EN 2024 :

Les chiffres sont provisoires, dans l'attente de la comparaison entre le compte administratif et le compte de gestion de la trésorerie.

Les dépenses de fonctionnement 2024 :

Les dépenses de fonctionnement sont de **7 551 280 euros en 2024** en hausse de 0,99 % contre **7 477 391 euros en 2023**.

Les recettes de fonctionnement 2024 :

Les recettes de fonctionnement représentent **8 225 275 euros en 2024** contre **8 386 311 euros en 2023** soit une baisse de 1,92 %.

REÇU EN PREFECTURE
le 04/03/2025
Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202705-20250304-CH20250228D

La répartition des dépenses de fonctionnement 2024 :

7 551 280 euros

Les charges de gestion courante

Elles s'élevaient en 2024 à 2 321 462 euros contre 2 330 006 euros en 2023 soit une baisse de 0,37%.

Des variations importantes sur 2024 sont constatées par rapport à 2023, voici les principales :

- Energies + 31,81% (+98 550 €) : hausse importante en gaz comme prévu au budget 2024 avec le prix de la molécule qui a doublé, stabilité en électricité et en eau,
- Achats de prestations de services + 12,73 % (+42 874 €) : hausse du prix du repas par le nouveau prestataire à compter de septembre 2024 mais une fréquentation en légère baisse des restaurants scolaires et des accueils de loisirs (repas servis en 2024 de 64 743 // moins 1 728 repas), organisation du séjour en Pologne (+28 000 € mais recettes en conséquence),
- Assurances multirisques + 74,21 % (+ 90 810 €) : hausse de l'assurance dommages aux biens en 2024, + 49 000 €, paiement de l'assurance dommage ouvrage pour la réhabilitation de la salle Carton + 42 980 €,
- Maintenance + 27,77 %(+38 104 €) : paiement premier contrat de maintenance pour la vidéoprotection (+21 000 €) et premier paiement du contrat de maintenance des systèmes de chauffage dans les bâtiments (+25 000 €),
- Entretien des voiries -49,76 % (-107 701 €) : baisse significative en 2023 et 2024 avec le programme de réfection de voiries qui a été revu à la baisse en raison du contexte et des dépenses importantes des années précédentes. Le total des dépenses sur ce poste en 5 ans est de 1 500 000 €.
- Fêtes et cérémonies - 35,62 % (-47 448 €) : baisse de ce poste, notamment le coût de la kermesse (-15 000 €), organisation du marché de Noël en 2023,
- Autres services extérieurs -21,91 % (-33 803 €) : conseils de quartiers 2024 en investissement notamment.

Les frais de personnel 2024 ont augmenté de 1,93 % pour un montant de 4 207 676 euros contre 4 127 830 euros en 2023 équivalent à 79 846 euros.

Cette hausse par rapport à 2024 s'explique en grande partie pour les raisons suivantes :

1) Personnel titulaire et stagiaire : 27 900 €

Arrivées statutaires : 61 850 €

- Impact des agents arrivés au cours de l'année 2023 : 7 850 € (Agent au service cadre de vie)
- Impact des fins de disponibilités au cours de l'année 2023 : 15 350 € (Agent au service entretien)
- Impact des fins de disponibilités pour convenance personnelle au cours de l'année 2024 : 38 650 € (Agent au service cadre de vie)

Départs statutaires : - 122 100 €

- Impact des départs d'agents au cours de l'année 2023 : - 56 450 € (retraite au service cadre de vie / retraite au service bâtiment / retraite d'une ATSEM / Indemnisation de CP et CET réalisé en 2023)
- Impact des départs d'agents au cours de l'année 2024 : - 65 650 € (retraite de deux agents au service restauration scolaire)

Titularisations : 83 850 €

- Impact des titularisation au cours de l'année 2024 : 83 850 € (responsable de l'école de foot / deux agents au service entretien / un responsable de l'espace jeune)

Maladie : - 14 200 €

- Impact sur la rémunération d'agents en arrêt maladie : - 14 200 €
-

Impact des évolutions de carrière (GVT) : 16 500 €

- Avancements de grade 2023 : 2 500 €

- Avancements d'échelon 2024 : 11 100 €

- Avancements de grade 2024 : 2 500 €

- Promotion interne et réussite concours : 400 €

Modification de temps de travail : 2 000 €

2) Personnel contractuel : - 37 050 €

Arrivées contractuels : 71 800 €

- Impact des arrivées en CDD au cours de l'année 2023 : 25 000 € (Animateur à l'espace jeune)

- Impact des arrivées en CDD cours de l'année 2024 : 30 000 € (contrat PEC aux services techniques / Contrat PEC au service entretien / Animateur à l'espace jeune)

- Recensement 2023 : - 15 200 €

- Remplacement d'agent en arrêt maladie : 16 000 €

- Accueils de loisirs et séjours : 16 000 €

Départs contractuels (apprenti au service RH) : - 25 000 €

Titularisations : - 83 850 €

- Impact des titularisation au cours de l'année 2024 : - 83 850 € (responsable de l'école de foot / deux agents au service entretien / un responsable de l'espace jeune)

3) Impact sur la rémunération : 66 350 €

- Hausse statutaire de 5 points d'indice majoré au 01/01/2024 : 35 500 €
- Cotisation d'accident de travail : 10 500 €
- revalorisation CDI à l'école de musique : 3 600 €
- revalorisation de l'ALSH : 2 400 €
- Evolution de l'indemnité compensatrice de CSG : 300 €
- Prime 13^e mois : - 3 200 €
- Participation à la protection sociale (mutuelle et maintien de salaire) : 1 750 €
- Astreintes : - 200 €
- Heures supplémentaires : 10 600 €
- Heures complémentaires : 16 000 €
- NBI (fin de NBI en qualité de tuteur d'apprentis) : - 1500 €
- Indemnité de fin de contrat (CP et précarité) : - 12 000 €
- Prime mobilité (hausse de bénéficiaires et changement de modalité) : 3 100 €

4) Impact sur éléments annexes : 22 800 €

- Personnel mis à disposition (non-recours à TTS / agent en détachement) : 12 000 €
- CNAS (hausse des bénéficiaires) : 7 000 €
- Médecine professionnelle : 6 500 €
- Ligue de l'enseignement : - 2 700 €

Les autres charges de gestion courante ont augmenté de 3,26 % avec 970 540 euros en 2024 contre 939 886 euros en 2023.

Les dépenses les plus importantes dans ce chapitre sont :

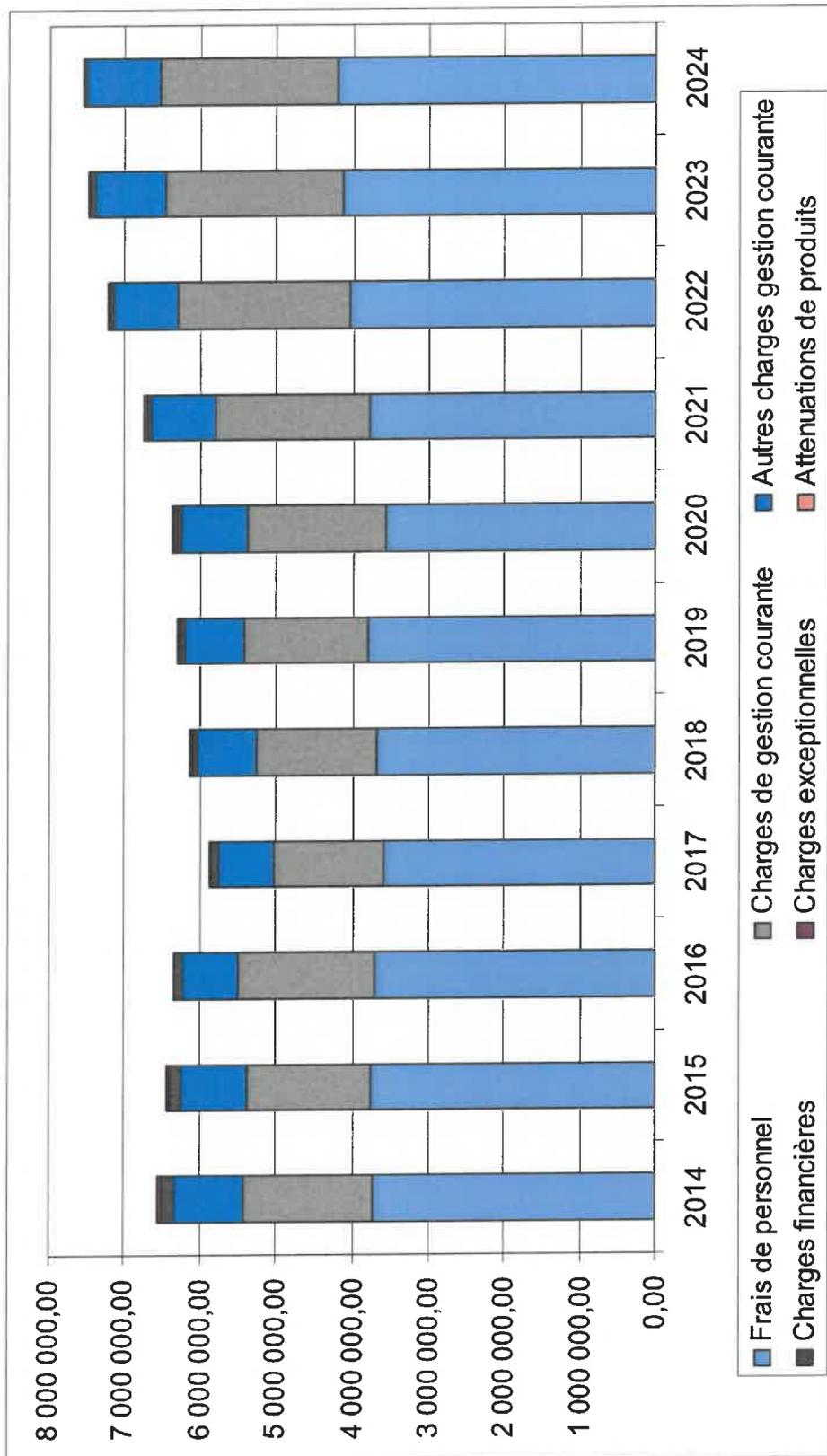
- la subvention au C.C.A.S. ajustée aux besoins (285 000 euros en 2024 – 300 000 euros en 2023),
- les participations au SIVOM du Bruaysis (454 349 euros en 2024 - 446 717 euros en 2023), soit +1,71%,
- les subventions aux associations (80 967 euros en 2024 – 72 792 euros en 2023), soit +11,23%,
- les récompenses, les bourses communales, les aides à l'acquisition de vélos, de cuves à eau, d'essences locales ainsi que les dépenses exceptionnelles viennent désormais abonder ce chapitre en application de la nomenclature M57, soit un montant de 28 193 euros.

Les charges exceptionnelles sont en baisse en 2024 avec 220 euros contre 21 364 euros en 2023, soit une baisse de 98,97 %. Ce chapitre est réduit aux remboursements sur des encaissements d'exercices antérieurs, la grande partie des dépenses étant basculée dans les autres charges de gestion courante.

En 2024, **les charges financières** ont diminué avec 48 703 euros en 2024 contre 53 685 euros en 2023 soit une baisse de 9,28%. La commune a contracté un nouvel emprunt d'un million cinq cent mille euros en 2024 pour les travaux de réhabilitation de la salle Carton, les premiers remboursements interviendront à compter de 2025.

Évolution des dépenses de fonctionnement :

7 551 280 euros



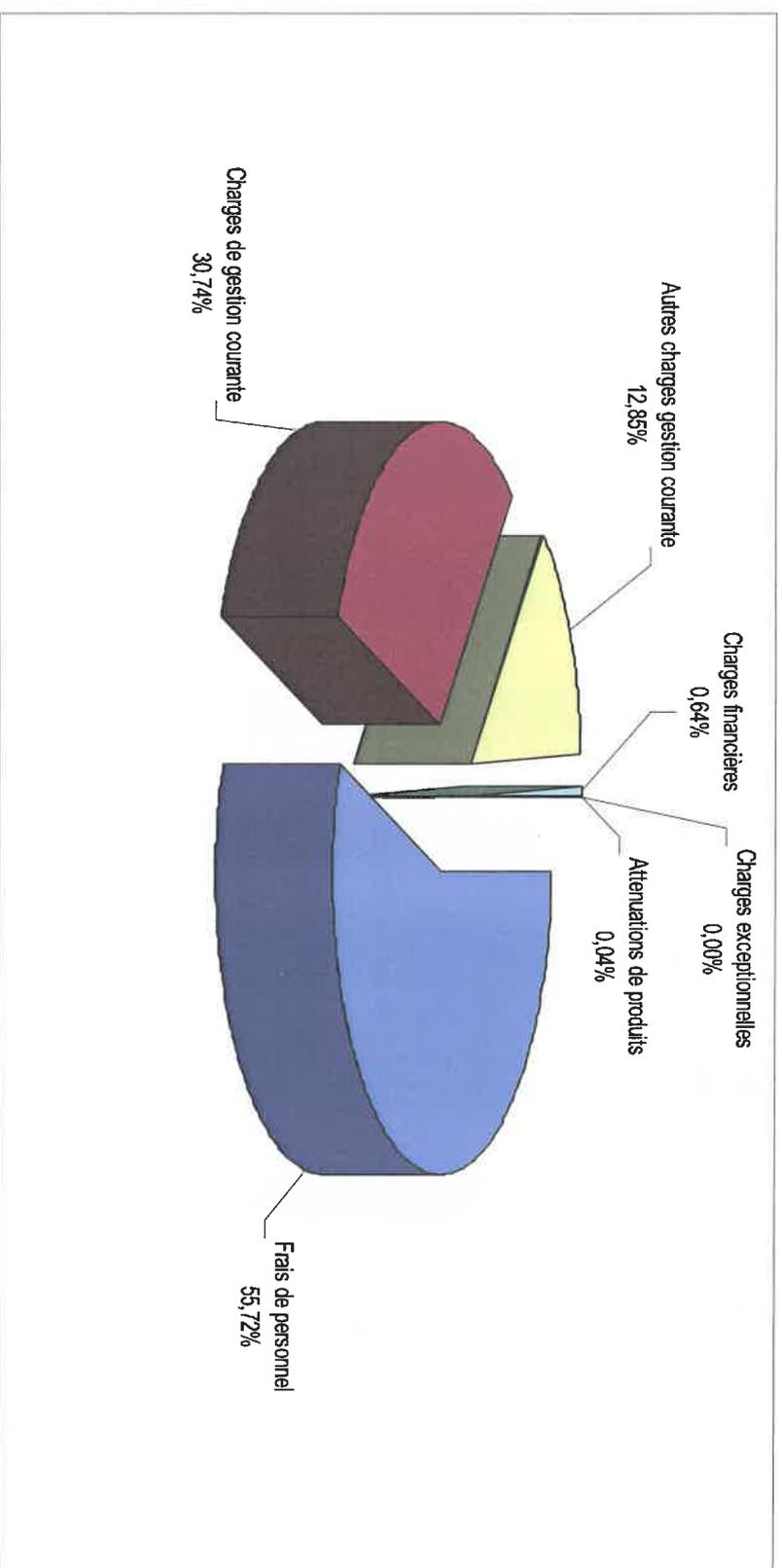
REÇU EN PREFECTURE
 le 04/03/2025
 Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202705-20250304-CH20250228D

Répartition des dépenses de fonctionnement 2024 :

7 551 280 euros

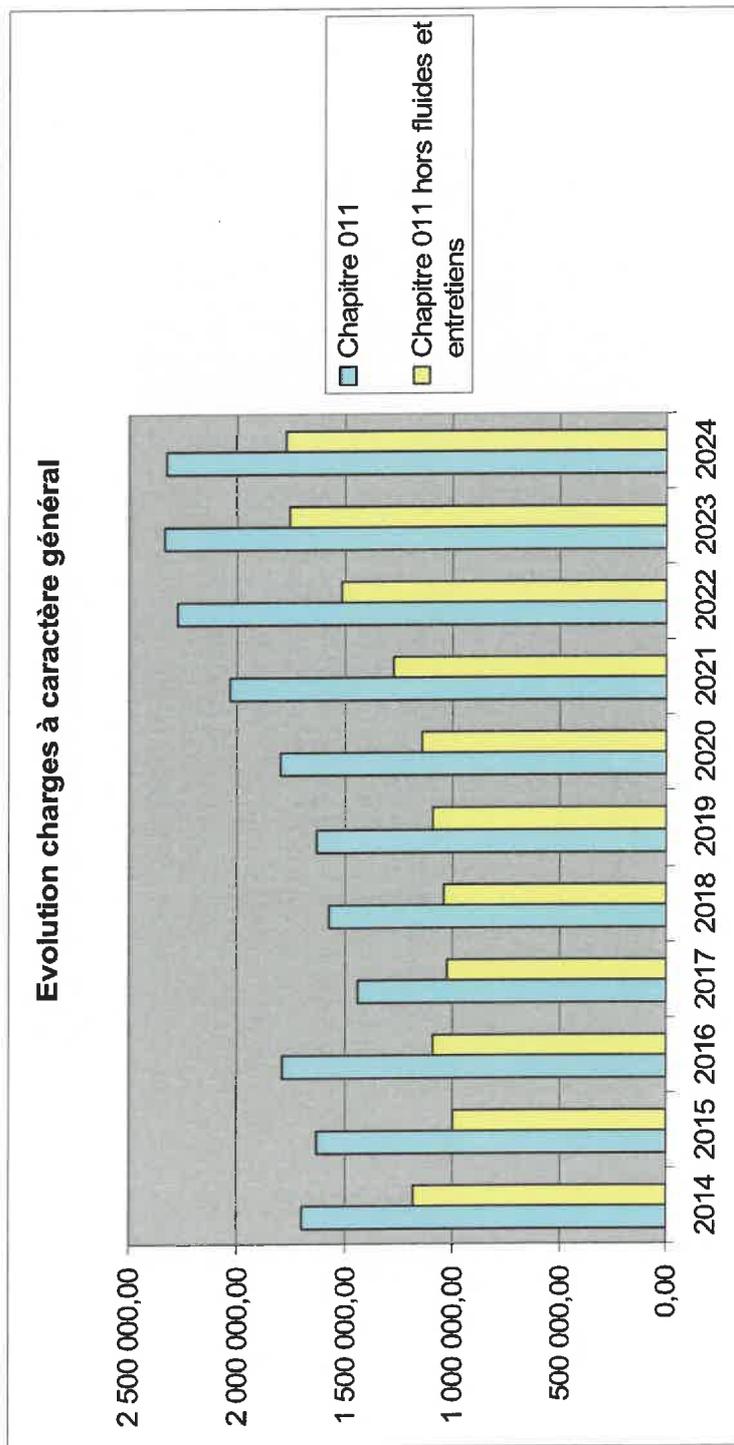
En 2023, les charges de gestion courante représentaient 31,16 % et les frais de personnel 55,20 %, soit 86,36 % des charges réelles de fonctionnement. On observe la même tendance en 2024 avec une part toujours aussi importante de 86,46 %.



Évolution des charges à caractère général : 2 321 462 euros

Evolution Charges à caractère général	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Chapitre 011	1 702 398,58	1 632 957,90	1 795 023,04	1 444 121,50	1 575 271,97	1 637 464,04	1 797 933,73	2 033 482,65	2 276 644,23	2 330 006,20	2 321 462,05
Chapitre 011 hors fluides et entretiens	1 179 905,92	1 001 412,62	1 087 610,94	1 025 479,14	1 038 395,60	1 088 261,39	1 137 537,22	1 273 204,60	1 516 456,89	1 758 260,56	1 773 046,43

Les charges à caractère générale (hors fluides et entretiens) ont une tendance à la hausse depuis 2020 avec les dépenses engendrées durant la période du COVID-19, les dépenses ont continué d'augmenter avec la reprise des activités post COVID-19 et l'inflation ainsi que le développement des actions communales. Avec 2024, les dépenses commencent à se stabiliser et sont comparables aux dépenses 2023.



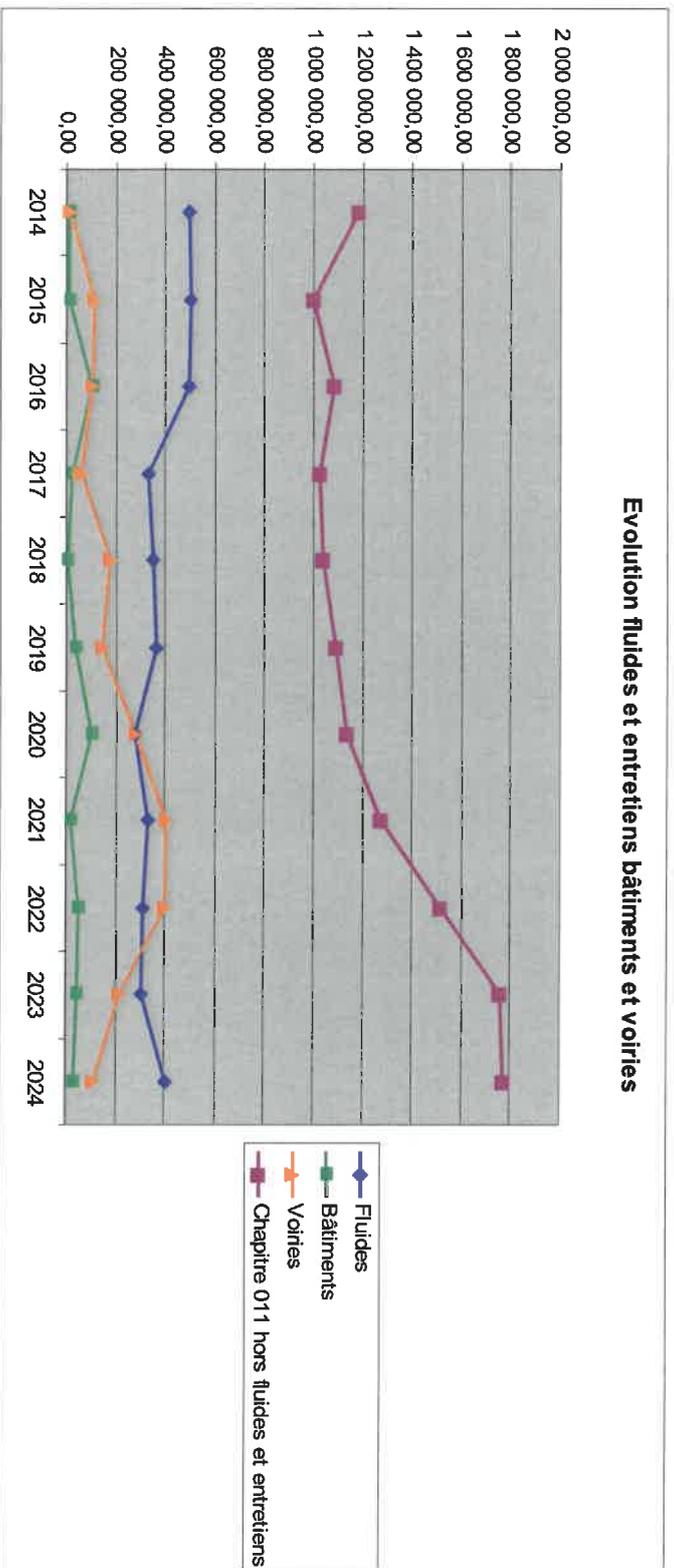
Fluides et entretiens de bâtiments et de voiries

Evolution Fluides et entretiens	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Fluides	494 277,55	504 116,68	494 155,33	331 577,92	352 007,90	366 349,43	278 390,01	333 958,91	313 337,15	309 850,58	408 401,34
Bâtiments	15 586,71	14 702,36	107 060,10	27 649,20	6 388,50	37 399,14	102 590,00	22 866,49	50 234,66	45 463,73	31 284,11
Voiries	12 628,40	112 726,24	106 196,67	59 415,24	178 479,97	145 454,08	279 416,50	403 452,65	396 615,53	216 431,33	108 730,17
Autres dépenses chapitre 011	1 179 905,92	1 001 412,62	1 087 610,94	1 025 479,14	1 038 395,60	1 088 261,39	1 137 537,22	1 273 204,60	1 516 456,89	1 758 260,56	1 773 046,43

REÇU EN PREFECTURE
 le 04/03/2025
 Application agréée E-legalite.com

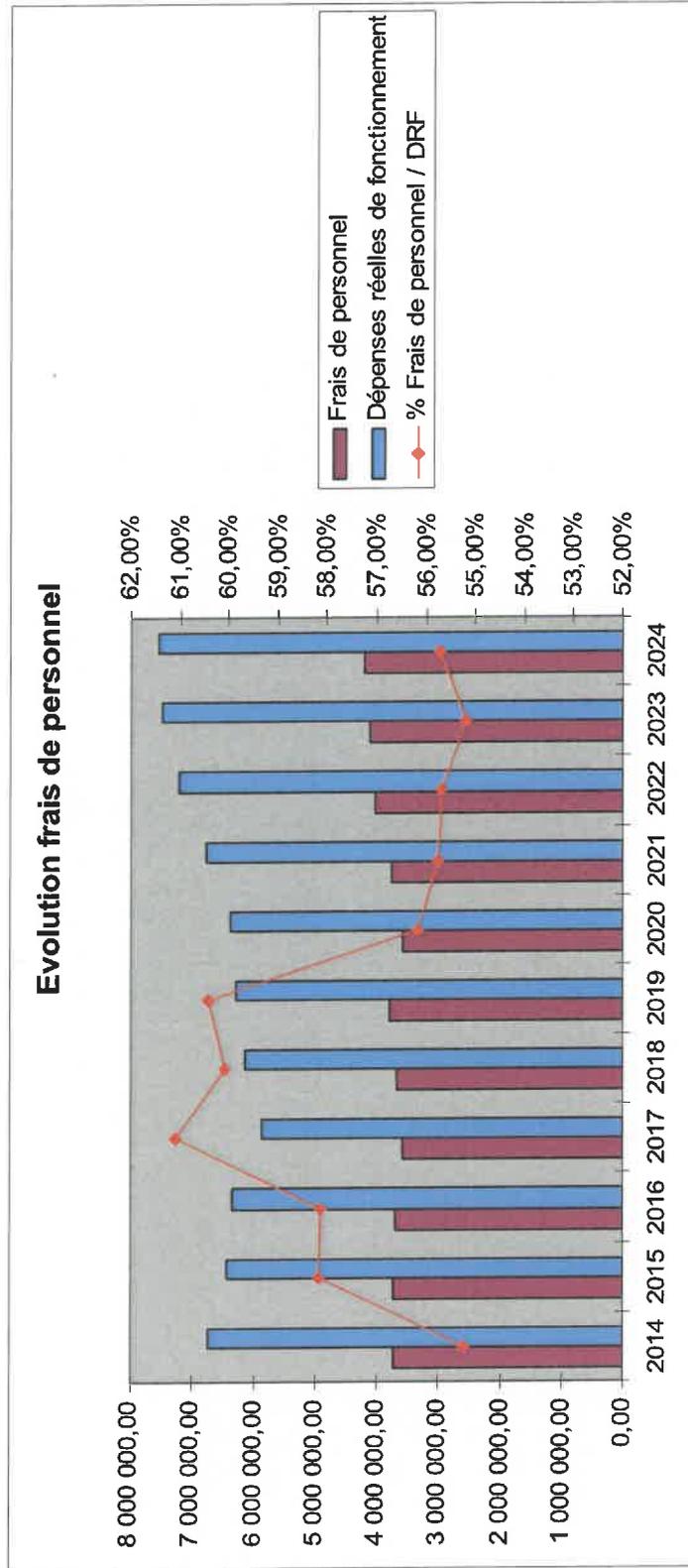
99_DE-062-216202705-20250304-CH20250226D

Evolution fluides et entretiens bâtiments et voiries



Évolution des dépenses de personnel : 4 207 676 euros

Evolution 012	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Frais de personnel	3 718 762,00	3 740 914,00	3 695 341,00	3 586 559,00	3 681 865,00	3 801 464,00	3 574 262,00	3 769 109,00	4 026 141,00	4 127 829,00	4 207 676,00
Dépenses réelles de fonctionnement	6 733 306,00	6 433 200,00	6 357 663,00	5 868 659,00	6 129 829,00	6 289 835,00	6 361 570,00	6 757 936,00	7 230 000,00	7 477 391,00	7 551 278,00
% FP/DRF	55,23%	58,15%	58,12%	61,11%	60,06%	60,44%	56,19%	55,77%	55,69%	55,20%	55,72%



REÇU EN PREFECTURE
 le 04/03/2025
 Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202705-20250304-CH20250228D

La répartition des recettes de fonctionnement 2024 :

8 225 275 euros

Les dotations de l'état augmentent de 2,33% à 3 444 107 euros en 2024 contre 3 365 694 euros en 2023.

La Dotation forfaitaire baisse légèrement par rapport à 2023 soit 1 348 121 euros contre 1 353 503 euros en 2023 (-0,06%).

Tout comme en 2023, la Dotation de Solidarité Rurale augmente de +6,54% soit 21 932 euros de plus et la Dotation de Solidarité Urbaine augmente de + 4,15% soit 62 058 euros de plus. La Dotation Nationale de Péréquation reste elle stable à 181 967 euros en 2024 contre 182 162 euros en 2023.

Les recettes des impôts locaux baissent de 1,10% avec 2 940 555 euros en 2024 contre 2 973 176 euros en 2023. Cette baisse correspond à la diminution de 5% de la taxe foncière suite à la consultation citoyenne.

Les autres recettes (participations diverses et impôts et taxes diverses) ont augmenté à 1 345 994 euros contre 1 263 946 euros, soit +6,49 %. La hausse est principalement constatée sur les divers financements reçus de la CAF.

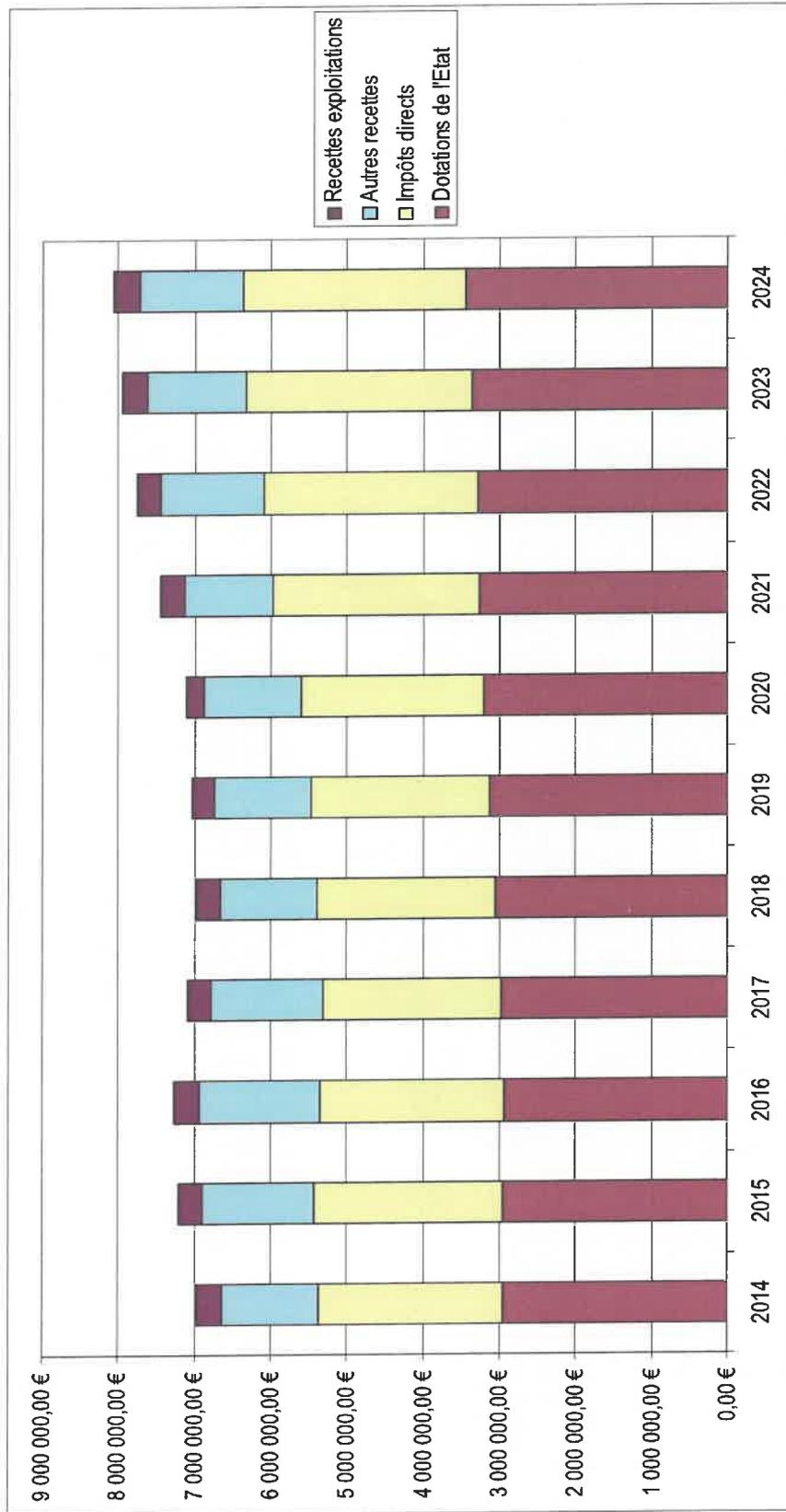
Les recettes d'exploitation : produits des services et de gestion courante = loyers / entrées restauration scolaire / accueils de loisirs, séjours, espace jeunes / concession cimetière / recettes exceptionnelles sont en hausse de 12,13% à 362 868 euros contre 323 627 euros en 2023 avec notamment l'espace jeunes et ses activités à la carte, les accueils de loisirs et les manifestations culturelles (one man show, Divion Evasion).

Les atténuations de charges ont baissé de 4 314 euros en 2024 avec 106 755 euros contre 110 070 euros en 2023 soit une baisse de 3,88% (remboursement d'assurance d'agents en arrêt maladie).

Évolution des recettes de fonctionnement :

8 073 656 euros

Sur le graphique ne figure pas les remboursements maladies et les recettes exceptionnelles soit 151 619 euros pour 2024 (pour rappel retrait de 446 306 euros pour 2023). Le fait de retirer les recettes exceptionnelles et les remboursements maladies, le graphique montre une évolution croissante des recettes entre 2023 et 2024 alors que les recettes globales baissent réellement de 1,92 % entre les deux exercices.



REÇU EN PREFECTURE
le 04/03/2025
Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202705-20250304-CH20250228D

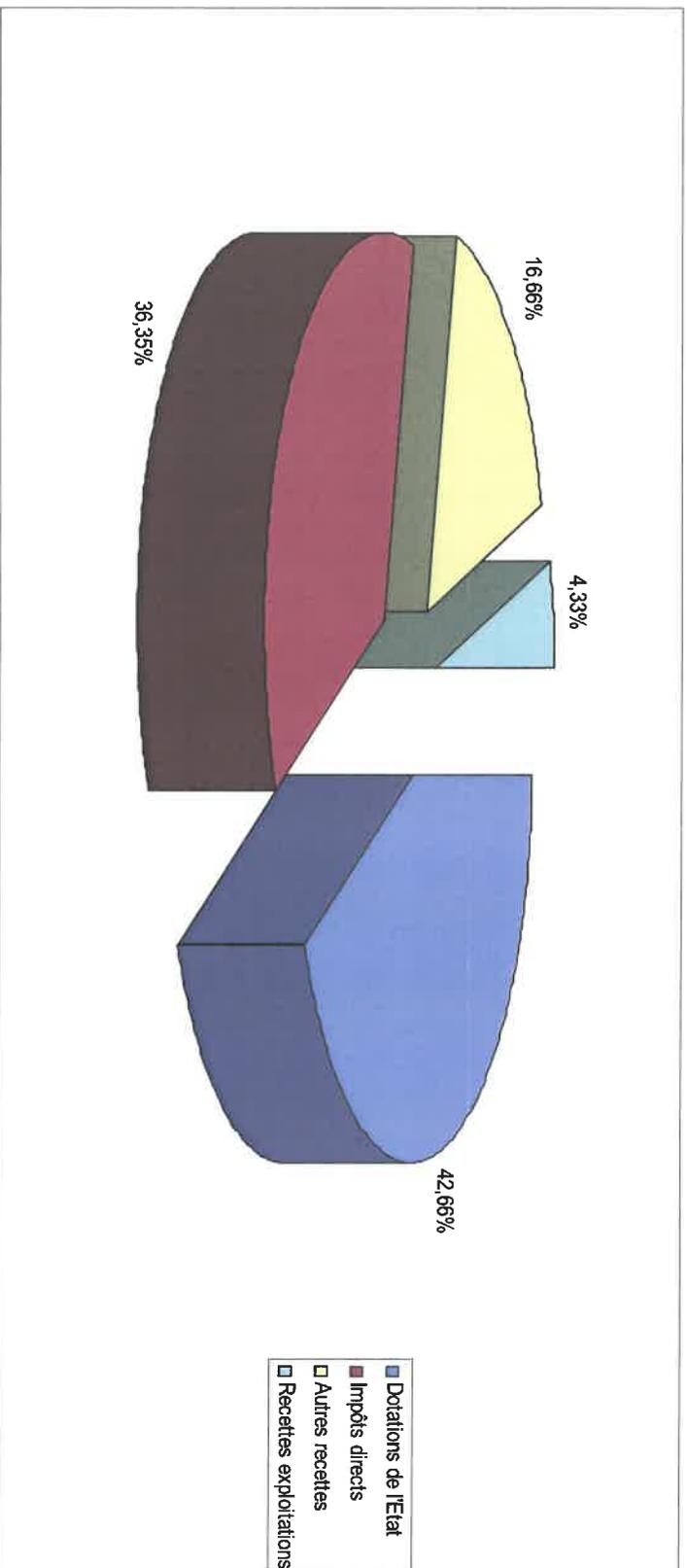
Répartition des recettes de fonctionnement 2024 :
(Sauf recettes exceptionnelles et remboursement maladies)

Dotations et participations	3 444 107,00 €
Impôts locaux des Divionnais	2 934 982,00 €
Autres recettes	1 344 930,00 €
Les produits des services	349 630,00 €

REÇU EN PREFECTURE
Le 08/03/2025
Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202705-20250304-CH202502260

En 2022 et 2023, les dotations et les impôts locaux représentaient plus de trois quart des recettes de la commune, il en est de même pour 2024 avec 79,01 %.



L'investissement 2024 :

Les dépenses totales d'investissement se chiffrent en 2024 à 3 574 476 € contre 1 338 968 € en 2023

- 3 221 914 euros en dépenses d'équipement (951 104 euros en 2023, 2 089 589 euros en 2022, 853 000 euros en 2021, 531 100 euros en 2020, 832 670 euros en 2019),
- 256 426 euros pour le remboursement du capital de la dette,
- 96 136 euros pour les opérations d'ordres, comptables et patrimoniales (amortissements, frais d'étude à réintégrer).

Les dépenses d'équipements se répartissent de la manière suivante :

Bâtiments municipaux :

- réhabilitation de la salle Carton (mission contrôle technique, maîtrise d'œuvre, travaux) : 2 211 000 euros
- acquisition maison médicale : 360 800 euros
- acquisition hangar rue Jean Jaurès, terrain rue Evraud : 61 600 euros
- installation chaudière espace jeunes salle Leporcq : 13 400 euros
- installation chaudière club La Récré : 3 800 euros
- installation poêle à pellets local Batory : 7 100 euros
- sol archives mairie : 1 800 euros
- assistance à maîtrise d'ouvrage chauffage bâtiments : 9 800 euros
- réfection de la charpente de l'église : 56 000 euros
- assistance maîtrise d'ouvrage panneaux photovoltaïques : 1 300 euros

Espaces publics :

- aménagement base de loisirs de la Biette (container, bulleur) : 7 100 euros
- aménagement camping (climatisation, mobilier, chauffe eau) : 11 100 euros
- conseil de quartier Clarence (boîte à livres acompte) : 2 100 euros
- aménagement résidence de la Drève (clôture) : 6 300 euros
- mobilier urbain : 3 200 euros
- extension du cimetière (parcelles, travaux, portail) : 28 200 euros
- intégration terrain budget annexe du Transvaal : 7 600 euros

Voiries / Sécurité Routière :

- signalétique de proximité, lames, sécurité routière : 4 300 euros

Enseignement :

- équipements écoles diverses (mobilier, sèches-mains, couchettes, rideaux) : 16 300 euros
- portail et clôture local poubelles école maternelle du Transvaal : 4 100 euros
- renforcement charpente école primaire du Transvaal : 44 100 euros
- réfection mur de la cour de l'école primaire Clarence : 46 900 euros
- étude pour les travaux rénovation école primaire Clarence : 26 700 euros

Équipements des services :

- équipements citoyenneté (véhicules électriques auto-partage) : 25 600 euros
- équipements services techniques, environnement, cimetière : 46 500 euros
- équipements jeunesse : 700 euros

- équipements culturels, costumes, instruments de musique : 13 300 euros
- équipements salles des fêtes, festivités (tables, chaises, électroménagers) : 2 000 euros
- matériels informatiques (serveur mairie, tablettes) : 7 500 euros

Sports :

- complexe sportif Caron (maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage, études) : 46 700 euros
- renforcement charpente pôle associatif du Transvaal : 33 100 euros
- aire de jeux inclusive cité 30 : 111 000 euros
- équipements stade Mallez (buts de football) : 1 000 euros



99_DE-062-216202705-20250304-CH20250228D

Les recettes totales d'investissement 2024 sont de 2 259 072 €.

Les dépenses d'équipement ont été financées par des subventions pour un montant de 92 900 euros pour l'année 2024.

Subvention de l'Etat :

- amende de police sécurisation rue Casanova : 7 600 euros

Subventions de la Région Hauts-de-France:

- aire de jeux inclusive : 30 000 euros
- véhicule auto-partage : 21 000 euros

Subvention de la Fédération Départementale d'Energie (FDE) :

- chaudière salle Leporcq : 500 euros

Subventions de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) :

- véhicule espaces jeunes : 13 800 euros

Subventions d'Epinorpa :

- aire de jeux inclusive : 20 000 euros



Pour combler les besoins d'investissement pour 2024, un emprunt a été contracté pour la somme de 1 500 000 euros, qui a permis le paiement d'une partie des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes Carton.

Le remboursement de la TVA s'élève à la somme 288 500 euros sur les investissements effectués en 2022.

Les amortissements ont contribué également à ses recettes à hauteur de 363 300 euros et les opérations d'ordres et patrimoniales (intégration frais d'études) pour un montant de 8 400 euros.

Les taxes d'aménagements reçues s'élèvent à 6 000 euros.



99_DE-062-216202705-20250304-CH20250228D

L'épargne brute :

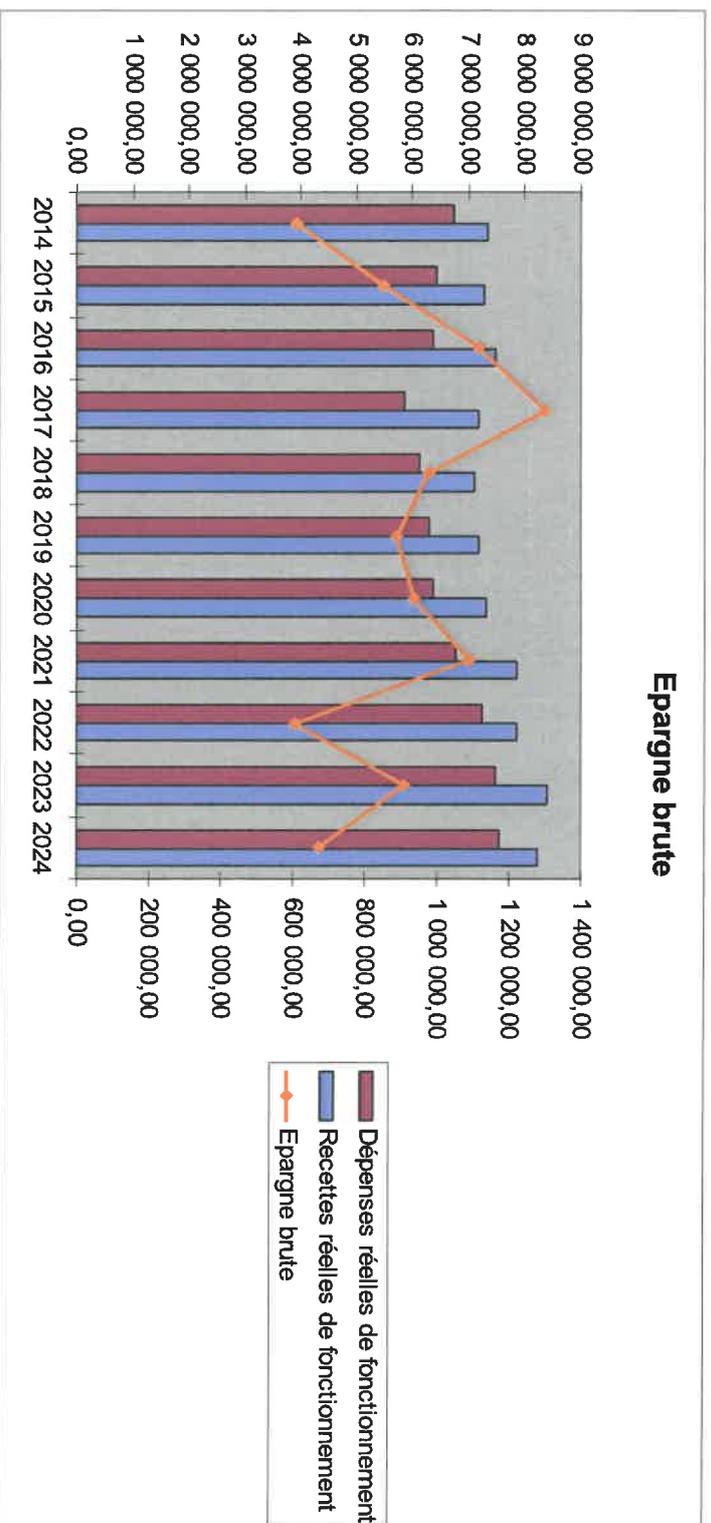
Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses réelles de fonctionnement	6 733 306,00	6 433 200,00	6 357 663,00	5 868 659,00	6 129 825,00	6 289 833,00	6 361 567,00	6 757 936,00	7 230 000,00	7 477 391,00	7 551 278,00
Recettes réelles de fonctionnement	7 345 198,00	7 284 334,00	7 475 066,00	7 171 244,00	7 108 140,00	7 178 529,00	7 298 380,00	7 848 529,00	7 832 944,00	8 386 311,00	8 225 172,00
Épargne brute	611 892,00	851 134,00	1 117 403,00	1 302 585,00	978 315,00	888 696,00	936 813,00	1 090 593,00	602 944,00	908 920,00	673 894,00

BEÇU EN PREFECTURE
 le 04/03/2025
 Application agréée E-legalite.com

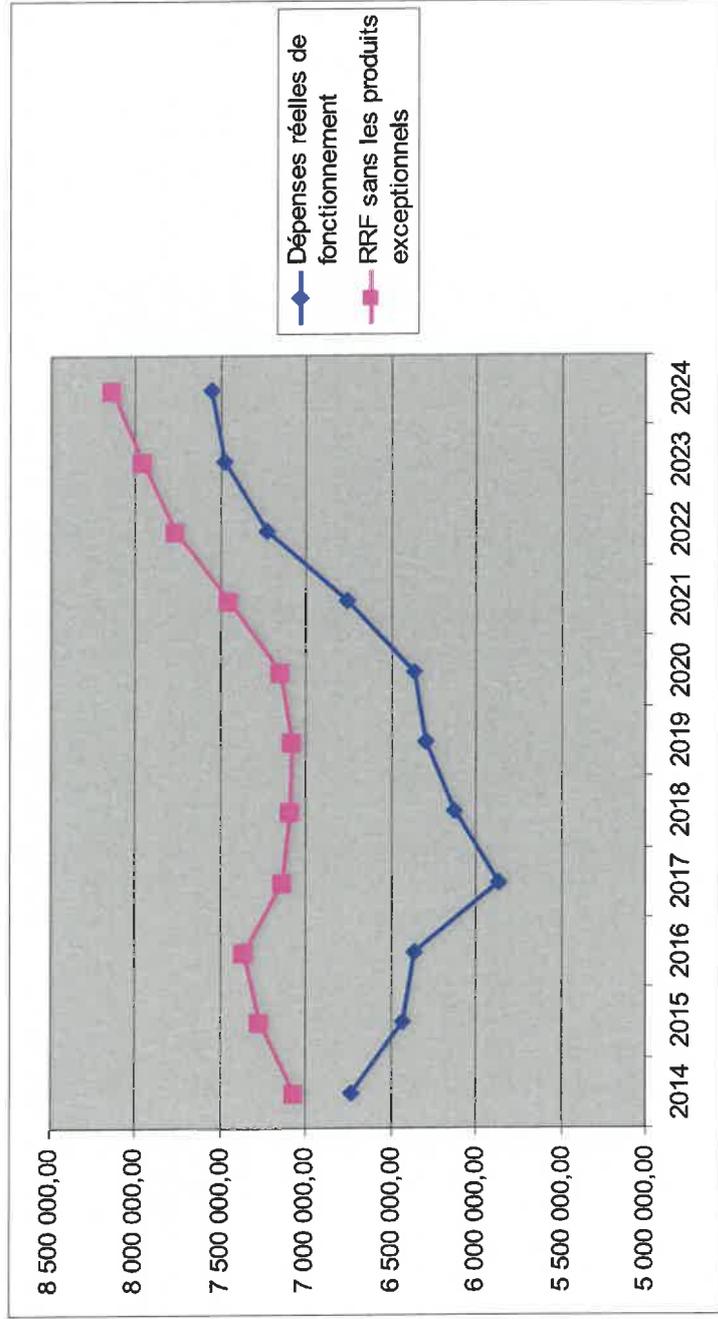
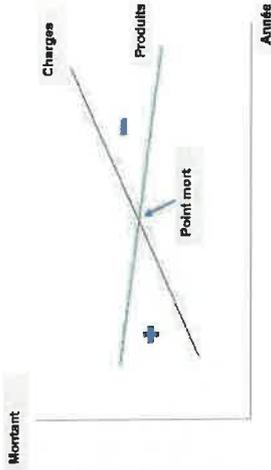
99_DE-062-216202705-20250304-CH20250226D

L'épargne brute a augmenté en 2023 en partie avec les cessions réalisées sur les années antérieures, l'épargne brute 2024 revient au niveau de 2022.

Epargne brute



L'effet ciseau : L'effet de ciseau est un phénomène dans lequel le montant des produits et des charges évolue d'une manière opposée. La représentation graphique donne souvent l'image d'un ciseau d'où le nom effet de ciseau. Dans ce phénomène, une diminution des produits s'accompagne d'une augmentation des charges et inversement. Le résultat va donc baisser si les charges augmentent plus vite que les produits ou augmenter si les charges diminuent plus vite que les produits. Le point de croisement des courbes des produits et des charges est appelé point mort. A noter que la commune n'a pas connu ce phénomène lors des 10 dernières années.



L'épargne nette :

L'épargne nette permet d'autofinancer nos investissements.

En 2022, l'épargne nette avait baissé par rapport à 2021, due notamment à l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de 466 000 euros et du nouvel emprunt contracté en 2022 qui a occasionné une hausse du remboursement annuel de 39 000 euros.

Pour 2023, le capital à rembourser continue d'augmenter mécaniquement (+32 000 euros), comme vu ci-dessus, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de + 247 000 euros et les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 553 300 euros avec notamment les cessions réalisées en 2023 et les années antérieures (264 000 euros). Sans les ventes réalisées, l'épargne nette 2023 aurait été quasiment égale à celle de 2022 (391 000 euros).

Par rapport à 2023, les dépenses réelles de fonctionnement 2024 ont augmenté de 79 000 euros et les recettes réelles de fonctionnement ont baissé de 161 000 euros, ce qui explique que l'épargne de gestion a diminué de 240 000 euros. Le remboursement de la dette étant quasiment stable par rapport à 2023, l'épargne nette diminue d'environ 240 000 euros également en 2024.

La commune voit son épargne nette diminuer de 36,29 %.



99_DE-062-216202705-20250304-CH20250228D

EPARGNE NETTE 2024

=
RECETTES REELLES
DE FONCTIONNEMENT : 8 225 172 €

-
DEPENSES REELLES
DE FONCTIONNEMENT (hors intérêts) :
7 502 575 €
=
962 597 €

-
INTERETS : 48 703 €
=
673 894 €

-
CAPITAL : 256 426 €
=
+ 417 468 €

EPARGNE NETTE 2023

=
RECETTES REELLES
DE FONCTIONNEMENT : 8 386 311 €

-
DEPENSES REELLES
DE FONCTIONNEMENT (hors intérêts) :
7 423 706 €
=
962 605 €

-
INTERETS : 53 685 €
=
908 920 €

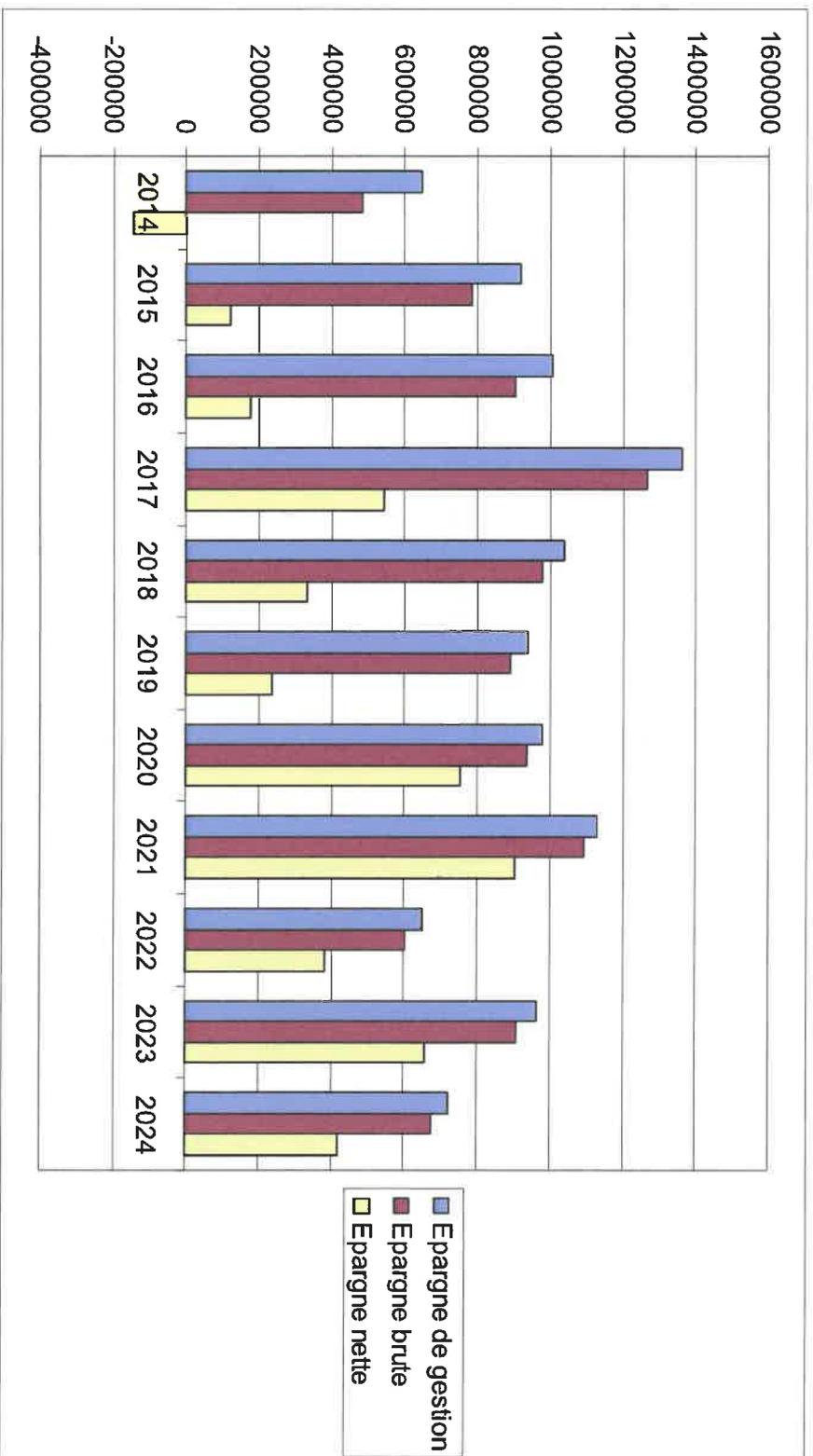
-
CAPITAL : 253 659 €
=
+ 655 261 €

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202705-20250304-CH20250228D



LES ORIENTATIONS 2025 :

Stratégie fiscale :

Avec la réforme de la fiscalité directe locale, le taux de référence de foncier bâti 2021 est désormais égal à la somme du taux foncier bâti communal 2020 et du taux foncier bâti du département en 2020.

De ce fait, au taux communal de foncier bâti : 35,14 % vient s'ajouter le taux départemental de foncier bâti de 22,26 % soit au total un taux de 57,40 %.

Après avoir consulté la population, le groupe majoritaire a baissé en 2024 les taux d'imposition de 5 %. Pour le budget 2025, il est proposé une reconduction des taux.

	2001	2002	Variation	2003	Variation	2004	2005	Variation ...	2023	2024	Variation	2025
*												
TH	11,59%	14,66%	+ 26,5%	14,88%	+ 1,5%	14,88%	15,18%	+ 2%	14,11%	13,40%	-5,00%	13,40%
TFB	29,63%	35,29%	+ 19%	35,82%	+ 1,5%	35,82%	36,54%	+ 2%	57,40%	54,53%	-5,00%	54,53%
TFNB	85,23%	100,63%	+ 18 %	100,63%	0%	100,63%	102,64%	+ 2%	94,05%	89,35%	-5,00%	89,35%

* TH : Taxe d'habitation - TFB : Taxe foncière sur le bâti - TFNB : Taxe foncière sur le non-bâti



Stratégie d'endettement :

Tableau récapitulatif la situation de la dette auprès des établissements de crédits.

ANNEE	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/N	ANNUITE CAPITAL	AMORTI	INTERETS	ENCOURS DETTE € PAR HAB
2003	8 043 000	1 139 000			1117
2004	8 681 000	1 194 000			1206
2005	8 208 000	828 000			1140
2006	7 913 000	972 000			1099
2007	7 399 000	977 000			1028
2008	6 732 000	979 000			935
2009	6 059 000	978 000			842
2010	5 362 000	971 000			744
2011	4 641 000	964 000			645
2012	3 940 000	911 000			547
2013	4 342 678	804 268	585 618	218 649	604
2014	3 728 897	805 691	613 781	191 910	519
2015	3 085 576	807 285	643 320	163 964	430
2016	2 449 391	773 342	679 737	93 605	360
2017	3 197 249	814 107	719 739	94 368	468
2018	2 688 744	738 243	658 473	79 770	387
2019	2 124 660	730 713	661 385	69 328	302
2020	2 092 573	224 763	182 087	42 676	298
2021	1 904 260	229 744	188 313	41 431	271
2022	2 683 583	266 548	220 676	45 872	382
2023	2 429 924	307 739	253 659	54 080	346
2024	3 673 498	306 325	256 427	49 898	523
2025	3 339 228	418 739	334 270	84 470	475
...					...
2031	1 377 545	308 354	264 056	44 298	196
...
2040	0	25 211	25 000	211	0

Stratégie d'endettement :

L'encours de la dette diminue, il est passé de 8 681 000 euros en 2004 à 2 429 924 euros euros fin 2023.

La Commune a emprunté :

- en 2012 : 1 000 000 euros (Salle Carpentier, zone Plouviez et Chemin Fetré),
- en 2016 : 100 000 euros (candélabres phase 1),
- en 2017 : 1 100 000 euros (terrain synthétique stade Mallez / école Joliot-Curie / candélabres phase 2),
- en 2018 : 150 000 euros (candélabres phase 3),
- en 2019 : 100 000 euros (candélabres phase 4),
- en 2020 : 150 000 euros (candélabres phase 5),
- en 2022 : 1 000 000 euros (travaux investissements)
- en 2024 : 1 500 000 euros (réhabilitation de la salle Carton)

En 2024, la Commune a souscrit un emprunt de 1 500 000 euros afin de financer l'opération « Réhabilitation de la salle Carton ». L'encours de la dette a donc augmenté à 3 673 498 euros fin 2024.

La capacité de désendettement, c'est-à-dire en combien d'années la commune peut rembourser la totalité du capital de la dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute chaque année, est de 5,45 ans, soit en-dessous du seuil de vigilance qui est de 10 ans.

La commune n'envisage pas d'emprunter en 2025.

Nature de la dette :

Emprunteur / objet	Date	Durée	Durée résiduelle	Capital départ	Capital restant dû 31/12/2024	Type de taux	Taux actuel
La Banque Postale / candélabres	01/10/2016	10	2	100 000,00 €	18 457,30 €	Fixe	1,31%
La Banque Postale / candélabres	01/11/2017	10	3	100 000,00 €	28 442,56 €	Fixe	0,94%
La Banque Postale / candélabres	01/11/2018	10	4	150 000,00 €	56 250,00 €	Fixe	1,11%
La Banque Postale / candélabres	04/06/2019	10	5	100 000,00 €	47 500,00 €	Fixe	0,74%
CDC / Carpentier + Aménagement Plouviez + Fètrè	01/06/2017	13	6	699 999,94 €	298 148,18 €	Variable	3,75% (Taux du Livret A + 0,75%)
La Banque Postale / candélabres	17/07/2020	10	6	150 000,00 €	86 250,00 €	Fixe	0,73%
La Banque Postale / école Joliot Curie + terrain synthé + candélabres	01/11/2017	15	8	1 000 000,00 €	542 601,61 €	Fixe	1,39%
CDC / SABALFA défense incendie	01/04/2020	15	11	321 472,16 €	250 089,47 €	Fixe	5,82%
Crédit Agricole / investissements	25/03/2022	15	13	1 000 000,00 €	845 759,96 €	Fixe	1,22%
La Banque Postale / salle Carton	13/11/2024	15	15	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	Fixe	3,37%

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202705-20250304-CH202502280

ORIENTATIONS EN FONCTIONNEMENT POUR 2025

Dépenses :

- Hausse modérée des coûts d'énergie pour l'électricité des bâtiments à plus de 36 kVA (+6,5%), baisse significative pour l'électricité des bâtiments d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA (-24 %) et pour le gaz (-10%) avec le prix de la molécule qui avait doublé en 2024 ;
- Maîtrise des dépenses courantes (réceptions / abonnements / fournitures / affranchissements / télécommunications / carburants ...);
- Révision des contrats : maintenances, locations,..., mise en concurrence accrue des fournisseurs ;
- Stabilisation des prévisions de dépenses concernant les charges à caractère général afin de répondre à certaines obligations réglementaires et mettre l'accent sur les entretiens et réparations de bâtiments, aires de jeux et trottoirs ;
- Poursuite des actions de fonctionnement avec un effort sur certains budgets entre 5 et 10% de baisse et de nouvelles qui seront réalisées en lien avec le programme municipal ;
- Réduction des dépenses d'entretien de voiries suite aux dépenses des années passées.
- Dépenses à faire en matière de sécurité, d'hygiène, de conditions de travail ;
- Versement d'aides aux usagers pour l'acquisition de vélos à assistance électrique et classique et à l'acquisition d'essences locales et de récupérateurs d'eau ;
- Dépenses obligatoires : augmentation cotisations assurances, réduction location modulaires restauration scolaire de La Clarence (un semestre), dernier remboursement d'une taxe d'aménagement sur un projet qui a été annulé...
- Stabilisation des frais de personnel.



Recettes :

- Stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement ;
- Hausse possible des dotations de péréquation
- Cessions possibles de notre patrimoine (terrains ou bâtiments non utilisés) ;
- Revalorisation des bases d'imposition réalisée par l'Etat au minimum à hauteur de 1,68%, pas d'augmentation des taux communaux.
- Hausse des recettes locatives (local rue Basly et maison médicale rue Bachelet)
- Stabilité des recettes de la Caisse d'Allocations Familiales

Évolution des dépenses de fonctionnement 2025 :

La Commune estime une hausse de 1,73 % (130 000 euros) de ses dépenses réelles de fonctionnement par rapport aux dépenses 2024.

Les éléments essentiels impactant cette prévision concernent :

- la hausse des prévisions des charges à caractère générale de 100 000 euros, cette hausse se décompose pour les postes importants de la façon suivante :
 - augmentation des prévisions pour les achats de prestation de services extérieurs de 50 000 euros pour les accueils de loisirs, la restauration scolaire, les actions politique de la ville...
 - augmentation des prévisions pour les dépenses de maintenance de 75 000 euros (contrat P2 P3 : entretien des systèmes de chauffage dans les bâtiments mais également renouvellement des chaudières, mise aux normes installations et mise en place de télégestion).
- stabilité des prévisions de la masse salariale en mettant en œuvre les recrutements prévus, anticipant la hausse liée aux évolutions de carrière, au point d'indice, à la maladie...
- la baisse de 30 000 euros des autres charges de gestion courante avec notamment la diminution de la subvention au CCAS de 50 000 euros,
- la hausse de 50 000 euros des charges financières suite aux premières échéances du nouvel emprunt,



Évolution du besoin de financement annuel :

Le capital restant dû est de 3 673 498 euros au 1^{er} janvier 2025.

La Commune doit rembourser 418 739 euros dont 334 270 euros de capital en 2025 contre 306 325 euros d'amnuité en 2024, soit une hausse de 112 414 euros pour ce nouveau exercice.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202705-20250304-CH20250228D

LES INVESTISSEMENTS 2025 :

Depuis 2016, la Commune a investi en dépenses d'équipement et pour entretenir son patrimoine la somme de **11 740 610 €** :

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
394 374 €	1 585 124 €	1 281 735 €	832 670 €	531 100 €	853 000 €	2 089 589 €	951 104 €	3 221 914 €

La prévision de dépenses pour 2025 avec les reports s'élèvent à la somme de **2 165 800 euros** (dont 1 277 000 euros de report 2024). Vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive des pistes d'investissements 2025 :

Bâtiments municipaux :

- Travaux salle Daniel Carton : 1 385 000 euros,
- Etudes projets : 20 000 euros,
- Équipements : tables, chaises, frigo, cuve à eau... : 9 000 euros,
- Eclairage salle des fêtes du centre : 9 000 euros.

Espaces publics

- Divers aménagements camping-pêche : 53 000 euros (aire de camping car, aménagement buvette, changement menuiseries buvette),
- Réfection monument aux morts : 2 700 euros,
- Plan développement économique : 3 000 euros,
- Plan aménagement du cimetière : 20 000 euros,
- Aménagement Hangar rue Jean Jaurès (clôture, portes) : 10 300 euros,
- Renfort vidéoprotection : 15 000 euros.

Voiries / Sécurité routière :

- Achat terrain centre ville porté par l'Etablissement Public Foncier : 125 000 euros,
- Aménagement rond point zone Plouviez : 20 000 euros,
- Panneaux de signalisation : 5 000 euros,
- Assistance maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre rue Casanova : 26 000 euros (report mais travaux en attente),
- Conseils de quartiers (boîte à livres, ...) : 15 000 euros.
- Radar pédagogique : 5 000 euros

Enseignement

- Mobilier écoles diverses : 9 000 euros,
- Rénovation menuiseries école Goscinny : 16 300 euros,
- Remplacement portes garages école Vaal vert : 19 000 euros,
- Modernisation écoles QPV, salles d'évolution : 15 000 euros.

Sports :

- Étude et assistance à maîtrise d'ouvrage pour la salle Caron (complexe sportif) : 160 000 euros,
- Equipements espaces sportifs : 20 000 euros.

Équipements des services :

- Équipements divers aux services techniques : 50 000 euros,
- Achat d'équipements informatiques et sécurité : 150 000 euros,
- Équipements divers des services administratifs : 31 500 euros,
- Equipements des services culturels : 5 000 euros.

TRESORERIE :

La trésorerie est constituée des sommes d'argent disponibles sur notre compte.

La trésorerie de la Commune s'est fortement améliorée avec en moyenne 2 000 000 euros sur le compte.

En 2024, la commune a réglé 2 100 000 euros sur ses fonds propres les travaux de réhabilitation de la salle Carton, soit + 60 % des travaux prévus. La commune a dû emprunter 1 500 000 euros afin de pouvoir récupérer de la trésorerie.

La Commune n'a plus de ligne de trésorerie depuis 2017. Cette ligne peut être réactivée à tout moment via une délibération.

Cette ligne de trésorerie nous permettait de pallier à l'écart qu'il peut exister entre les dépenses et les recettes de la Collectivité.

Plan Pluriannuel d'Investissement

Les engagements prévisionnels pluriannuels envisagés sont les suivants de 2025 à 2026

Les montants sont prévisionnels et feront l'objet d'une révision en fonction des projets et des besoins		PROJETS		
	MONTANT	2025	2026	
RENOVATION SALLE DES FETES CLARENCE	3885000	1870000	4015000	
ETUDE ET TRAVAUX EGLISE	1385000	1385000	0	
ETUDE ET TRAVAUX COMPLEXE SPORTIF	15000	15000	15000	
ETUDE ET TRAVAUX ECOLE P ET MARIE CURIE	3660000	160000	3500000	
ETUDE ET TRAVAUX RUE PASTEUR	10000	10000	0	
ETUDE ET TRAVAUX RUE CASANOVA				
SALLE DES FETES AUTRES RENOVATIONS				
RENOUVELLEMENT DE TOITURES	20000	10000	10000	
ACQUISITION BATIMENTS - TERRAIN CONVENTION ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER	100000	50000	50000	
ECOLES RENOVATION - AMENAGEMENTS	250000	125000	125000	
MAIRIE ETAGE SOL ET MURS	80000	40000	40000	
ECLAIRAGE PUBLIC	90000	0	90000	
VOIRIES / SECURITE / PARKING	20000	0	20000	
TRAVAUX LUTTE CONTRE INONDATION	225000	75000	150000	
PLAN EQUIPEMENTS	30000	15000	15000	
MOBILIER SERVICES ADMINISTRATIFS	368000	234000	134000	
MATERIELS INFORMATIQUES ADMINISTRATIFS	20000	10000	10000	
LOGICIEL METIERS ADMINISTRATIFS	130000	115000	15000	
MATERIELS INFORMATIQUES ECOLES	20000	10000	10000	
MOBILIER ECOLES / RIDEAUX	10000	5000	5000	
MATERIELS SPORTIFS / SANTE	10000	5000	5000	
MATERIELS JEUNESSE (CAMPING / SONORISATION / DECOR...)	6000	3000	3000	
MATERIELS AGENTS SENIERS	10000	5000	5000	
VEHICULES MATERIELS SERVICE TECHNIQUES	40000	20000	20000	
MISE AUX NORMES SERVICES (DOUCHE / LARMOIRES / VESTIAIRES / OUTILS	40000	20000	20000	
VEHICULES SERVICE JEUNESSE ADMINISTRATIF	30000	15000	15000	
MATERIELS CULTURE	6000	3000	3000	
MATERIELS ECOLE DE MUSIQUE	6000	3000	3000	
SECURITE ROUTIERE PANNEAUX BARRIERES	10000	5000	5000	
MATERIELS FESTIVITES TABLES ET CHAISES / TONNELLES / FRIGOS	10000	5000	5000	
ILLUMINATIONS DE NOEL	10000	5000	5000	
PLAN AMENAGEMENTS	480500	198000	282500	
ETUDE PROJETS	30000	10000	20000	
MOBILIER URBAINS	4000	2000	2000	
AIRE DE JEUX (PARC / QUARTIERS)	100000	0	100000	
ACCESSIBILITE BATIMENTS MUNICIPAUX	40000	20000	20000	
DEFENCE INCENDIE	20000	10000	10000	
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	7500	5000	2500	
RENOUVELLEMENT CHAUDIERES	120000	60000	60000	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	6000	3000	3000	
VIDEOPROTECTION	20000	15000	5000	
PARC ET CAMPING (MENUISERIES / CHAUFFAGE AIRE DE CAMPING CAR / LOGEMENT...)	73000	53000	20000	
CIMETIERE - REPRISE DE CONCESSIONS - AMENAGEMENTS - CAVEAU D'ATTENTE - CIMETIERE DES INDIGENTS	40000	20000	20000	
TOTAL	6713500	2302000	4411500	

REÇU EN PREFECTURE

1e 84/83/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202705-20250304-CH202502280

Plan Pluriannuel d'Investissement

Le financement de ces investissements sera réalisé via un autofinancement (épargne générée par la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnements, taxes locales d'équipements, FCTVA...). Pour les travaux de la salle Daniel Carton, la commune a réalisé un emprunt en 2024 de 1 500 000 euros.

En 2020, le remboursement de l'annuité de la dette a fortement diminué offrant une marge de manœuvre d'environ 450 000 euros. Cette somme sert en partie à l'autofinancement de la Commune.

Les projets éligibles feront l'objet d'une demande de subvention. Nos partenaires sont les suivants :

- Etat,
- Agglomération,
- Département,
- Région,
- Fédération Départementale de l'Énergie du 62 : FDE 62,
- CAF,
- ...

Certains projets pourront faire l'objet d'un recours à l'emprunt. Il convient de compléter le financement des grands projets de ville :

- le complexe sportif,
- l'église,
- la rue Pasteur.

Les emprunts financeront des projets structurants de la Commune et ce financement doit être partagé par les générations futures qui en seront bénéficiaires. La dette de la Commune doit être proportionnée et ne pas mettre en péril ses marges de manœuvre en fonctionnement et son autofinancement comme ce fut le cas sur une période longue de 2004 à 2019.

SYNTHESE : voici les grandes orientations pour l'année 2025 :

en terme de recettes

- stabilité des taux d'imposition
- maintien des tarifs
- vente du patrimoine en optimisant les terrains et bâtiments non utilisés
- favoriser l'émergence de projet de lotissements pour de l'accession à la propriété et donc augmenter les bases

en terme de dépenses

- maîtrise des dépenses de fonctionnement courantes (téléphonie, abonnement, affranchissement...)
- dépenses supplémentaires afin de se mettre en conformité avec la réglementation
- maintien des dépenses d'entretiens et réparations des bâtiments, aires de jeux, trottoirs et voiries
- retour à budget moins important pour les dépenses d'entretiens de voiries suite au contexte
- mise en place des actions politique ville
- nouvelles actions de fonctionnement en lien avec le programme municipal,
- réduction de 5 à 10% de certaines dépenses (culture, festivités, accueil de loisirs...)
- prévision de stabilité des frais de personnel
- maintenir l'effort d'équipement et la qualité des services

en terme d'épargne

- éviter l'effet de ciseau en fonctionnement,
- dégager plus d'épargne

Orientations Budgets Annexes 2025

La commune, en collaboration avec le service de gestion comptable, travaille sur les écritures de régularisation afin de clôturer ces trois budgets annexes qui n'ont plus d'utilité aujourd'hui.

Budget annexe Lotissements communaux du Transvaal :

La Collectivité a vendu le terrain à un promoteur car les travaux d'aménagements étaient trop coûteux et la procédure administrative trop longue. Ce budget annexe est voué à disparaître.

Budgets annexes Zone Activités Avenue Paul Plouviez et de La Clarence :

L'agglomération a repris les deux zones à compter du 1^{er} janvier 2017.

Dans les faits, les opérations de cessions d'actif et de rachat de terrains seront réalisées prochainement.

La Collectivité va obtenir le paiement des terrains cependant 27 000 euros d'attribution de compensation ne seront plus versés chaque année. Ce montant correspond au fonctionnement et à l'investissement à réaliser sur ces zones.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202705-20250304-CH20250226D